



PLAN RÉGIONAL D'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES DE GARDE

SOMMAIRE D'ANALYSE ET DE RECOMMANDATIONS

18 AVRIL 2008

TABLE DES MATIÈRES

1. Rappel du contexte	page 3
2. Plan de travail	page 3
3. Développement d'un système de gestion des listes d'attente	page 5
3.1. Analyse de l'offre de services de la Coopérative Enfance Famille	page 5
3.2. Recommandations	page 6
4. Développement de nouvelles places en services de garde	page 9
4.1. Analyse des besoins en matière de services de garde éducatifs	page 9
4.2. Recommandations et conditions de réalisation	page 10
5. Liste des membres du comité de travail sur les services de garde	page 14

1. RAPPEL DU CONTEXTE

Dans la foulée de l'engagement du gouvernement provincial à développer 20 000 nouvelles places en services de garde au Québec, la CRÉ de Montréal a conclu une entente avec le ministère de la Famille et des Aînés pour contribuer à l'élaboration d'un *Plan régional d'accessibilité aux services de garde éducatifs*.

Dans le cadre de cette entente, la CRÉ de Montréal s'est engagée à :

- o proposer des mesures visant la mise sur pied ou l'amélioration d'un système de gestion de l'attente et d'information sur la disponibilité des places selon les besoins exprimés par les parents;
- o identifier les priorités régionales pour la planification du développement de places additionnelles qui soient adaptées aux besoins de garde des parents et des enfants montréalais.

Le présent document présente un résumé de l'analyse des enjeux montréalais au regard de la gestion des listes d'attente, de l'offre de services de garde éducatifs et de l'accès des parents à l'information pertinente. Il établit des priorités régionales pour le développement annoncé et formule des recommandations quant aux mesures à envisager pour faciliter ce développement. Il vise à répondre le plus adéquatement possible aux besoins de garde et d'information des familles montréalaises, que ce soit en raison du travail ou des études des parents, pour la socialisation des enfants ou l'intégration des enfants à défi particulier.

2. PLAN DE TRAVAIL

Pour réaliser ce mandat, un comité composé des principaux acteurs régionaux intéressés par les services de garde éducatifs a été mis sur pied avec pour mandat de valider le plan de travail et le rapport à soumettre pour adoption au comité exécutif de la CRÉ de Montréal.

À titre d'acteurs clés dans le développement de la région, et selon leur expertise, les membres du comité ont été appelés à contribuer aux travaux d'analyse de la situation. Des travaux parallèles ont été menés pour la réalisation des deux volets de l'entente, soit :

Volet A La gestion des listes d'attente et l'accès à l'information

La Coopérative Enfance Famille opère depuis quelques années en territoire montréalais dans ce domaine. Un mandat confié au Regroupement des CPE de l'île de Montréal (RCPEÎM) a permis :

- d'évaluer le fonctionnement et le modèle proposé par la Coopérative Enfance Famille;
- de sonder des groupes témoins de parents utilisateurs réels ou potentiels des services de la coopérative et différents services de garde (CPE, garderies, et milieu familial) sur les avantages et désavantages du modèle proposé;
- d'identifier des pistes de solutions pour l'amélioration des services et une plus grande adhésion des ressources, et évaluer leur faisabilité avec la coopérative;

Volet B L'analyse des besoins de garde

Afin d'évaluer les besoins de garde de la région, un état de situation a été dressé quant aux services actuels, aux besoins exprimés et estimés, dans un souci d'adaptation aux diverses réalités familiales et aux besoins des enfants. Pour chacun des aspects retenus, une recherche documentaire et des entrevues avec des acteurs clés ont été effectuées. Des actions spécifiques ont également été menées pour chacun des aspects, qui sont présentées ici :

1. Les milieux de travail et d'études
 - sonder l'intérêt des employeurs : les demandes déposées au MFA par les milieux de travail, rencontres avec des services en milieu de travail et les entreprises impliquées;
 - évaluer le potentiel et les conditions favorables au développement de l'offre.
2. La garde en milieu défavorisé
 - tenir compte des places existantes en pré-maternelle 4 ans en milieu scolaire;
 - identifier les zones « sensibles » à l'intérieur des territoires de CLSC;
 - évaluer les besoins à couvrir et les conditions favorables à une augmentation de l'offre.
3. La garde en milieu familial
 - consulter les bureaux coordonnateurs sur la demande de garde en milieu familial;
 - identifier les éléments favorables et défavorables au déploiement des services offerts dans les secteurs en demande.
4. Les besoins de garde des familles immigrantes
 - cerner les besoins généraux et défis particuliers liés à la situation de famille immigrante, du point de vue des parents, des services de garde et des institutions;
 - tenir compte de l'augmentation des niveaux d'immigration en 2010;
 - évaluer l'écart entre l'offre et les besoins actuels et projetés.
5. L'assouplissement de l'offre de garde
 - évaluer l'écart entre l'offre et la demande pour la garde à horaire non usuel;
 - examiner le type de demandes sur les listes d'attente;
 - dresser un profil des parents montréalais susceptibles d'éprouver des besoins de garde à horaires non-usuels;
 - identifier les obstacles et les éléments propices à l'assouplissement de l'offre de garde.
6. L'adaptation des services aux besoins particuliers
 - faire l'état de situation des besoins de garde pour les familles et enfants à besoins particuliers (handicapés, de la protection de la jeunesse, poupons, autres);
 - identifier les principaux freins et opportunités pour une réponse adaptée aux besoins particuliers.
7. Les spécificités au niveau local
 - sonder les concertations locales pertinentes (petite enfance et famille, autre concertation locale) sur les besoins à combler en priorité lors d'une journée d'échanges;
 - identifier les principaux projets de développement immobilier susceptibles d'accueillir des familles avec enfants.

3. DÉVELOPPEMENT D'UN SYSTÈME DE GESTION DES LISTES D'ATTENTE

3.1 Analyse de l'offre de services de la Coopérative Enfance Famille

La Coopérative Enfance Famille a pour mission de fournir un service de guichet unique pour les parents désireux d'inscrire leur enfant dans un service de garde et un service de gestion des listes d'attente pour les services de garde. Elle compte actuellement 67 membres, soit 66 CPE et une garderie conventionnée de l'île de Montréal. Elle permet aux parents de s'inscrire directement sur les listes d'attente des services de garde membres de la Coop et d'obtenir l'information quant aux autres services de garde établis dans la région. Ses services sont accessibles via Internet ou par téléphone.

Le tableau suivant dresse les forces et les faiblesses de l'organisme quant à sa capacité à assurer un guichet unique d'inscription aux services de garde sur l'île de Montréal.

FORCES	FAIBLESSES
• Une coopérative dont la mission est d'assurer l'information sur les places aux parents tout en simplifiant la vie des gestionnaires. • Une structure juridique assure la participation des différents partenaires dans son organisation. • Le statut d'organisme autonome permettant l'adhésion de l'ensemble des services de garde. • Le respect de la gouvernance des organismes membres par rapport à leur politique d'admission. • L'expertise en gestion d'un service de garde. • Une liste d'attente respectant le choix des parents et permettant aux gestionnaires d'optimiser la capacité d'accueil de leurs services de garde. • Un outil informatique adapté aux besoins des intervenants et gestionnaires des services de garde et un logiciel appartenant à la Coop. • Un outil permettant la collecte de données, la mise à jour et la production de statistiques sur les besoins des parents et sur l'offre de services de garde à Montréal. • L'amélioration continue du portail. • Un portail et un service à la clientèle fournissant de l'information aux parents sur l'ensemble des services de garde et autres services aux familles. • Un service téléphonique qui informe et sécurise le parent. • Une garantie de transparence, d'éthique et d'équité envers les parents et les membres. • La Coopérative est présente dans plusieurs concertations en petite enfance et famille.	• Par les années passées, la Coopérative Enfance Famille a tenté d'étendre son marché à l'ensemble de la province au détriment de sa couverture de l'île de Montréal. • La Coopérative ne compte que 65 membres, comparativement à un potentiel de 597 membres. Le seuil de rentabilité financière est évalué à 293 membres. • Les revenus de la Coopérative lui permettent actuellement de couvrir les frais liés au service à la clientèle (service téléphonique), l'intégration des listes d'attente des services de garde nouvellement membres, la mise à jour des listes d'attente déjà intégrées, la gestion du portail et autres frais fixes. L'augmentation du membership nécessiterait de développer la capacité du système informatique à traiter des données supplémentaires, ce que le budget actuel ne permet pas. • Les coûts actuels d'adhésion et la méconnaissance des services de la Coopérative constituent un frein à l'accroissement du membership. • La perception de l'affiliation de la Coopérative au réseau des CPE pourrait expliquer en partie la réticence des garderies privées à en devenir membre. • Le recrutement de nouveaux membres se fait de façon irrégulière et non planifiée. • Les services de garde membres de la Coopérative manquent de formation pour une utilisation optimale de l'outil informatique. • La Coopérative n'est pas suffisamment connue par les familles et les ressources du milieu montréalais.

3.2 Recommandations

La formule développée par la Coopérative Enfance Famille est intéressante à plusieurs niveaux :

- o de par son statut de coopérative et d'organisme autonome, la Coopérative n'est pas identifiée à un réseau en particulier. Rappelons que le réseau actuel des services de garde sur l'île de Montréal est composé presque à parts égales de centres de la petite enfance et de garderies privées;
- o la gestion en est assurée par ses membres, qui ont donc un contrôle entre autres sur les orientations et les coûts d'adhésion;
- o le logiciel de gestion des listes d'attente leur appartient, ce qui élimine la dépendance envers un fournisseur externe;
- o la Coopérative a le souci d'offrir plus qu'un service de gestion et d'inscription aux listes d'attente, elle offre de l'information pertinente aux parents. Sa connaissance des réalités montréalaises lui permet d'adapter l'information aux spécificités régionales;
- o l'expertise développée depuis sa mise sur pied lui permet de prévoir les bonifications à apporter au regard du déploiement à venir.

1. Privilégier la Coopérative Enfance Famille pour offrir un service régionalisé de gestion des listes d'attente et d'information aux parents sur les places disponibles en services de garde

2. Consolider la base informatique de la Coopérative Enfance Famille

Il est recommandé que le Ministère accorde à la Coopérative Enfance Famille :

- o le soutien financier nécessaire pour l'optimisation du logiciel de gestion des listes d'attente et d'inscription des parents et en prévision de l'accroissement du volume de données à traiter.

La CRÉ de Montréal est également ouverte à agir en partenariat et à contribuer financièrement, après évaluation des besoins, à la consolidation de cet aspect.

3. Soutenir l'adhésion à la Coopérative Enfance Famille de tous les prestataires de services de garde sur l'île de Montréal

Il est recommandé que le Ministère soutienne financièrement une stratégie régionale afin de :

- o favoriser l'adhésion de nouveaux membres;
- o faire la promotion de l'adhésion à la Coopérative auprès de l'ensemble des services de garde de l'île de Montréal;
- o assurer une formation aux gestionnaires de services de garde (CPE et garderies) pour l'utilisation optimale des services de la Coopérative.

Il est recommandé que cette stratégie se fasse sur la base d'une entente négociée entre la MFA et la Coopérative Enfance Famille, en y associant le Regroupement des CPE de l'île de Montréal comme partenaire privilégié, pour :

- o l'adhésion à court terme des 271 CPE et bureaux coordonnateurs de l'Île, dont 180 sont membres du RCPEÎM, en vue d'atteindre le seuil de rentabilité nécessaire à la viabilité financière du service de gestion des listes d'attente et d'information sur les places disponibles offert par la Coopérative;
- o l'élaboration d'une offre de formation aux gestionnaires et propriétaires des services de garde.

Il est recommandé que l'entente de partenariat vise également à :

- o établir les liens avec les autres associations provinciales regroupant des services de garde établis sur l'Île de Montréal, dont l'Association des garderies privées du Québec, pour encourager à moyen terme l'adhésion de l'ensemble des ressources de garde de l'Île;
- o assurer la visibilité de la Coopérative Enfance famille par la promotion de son portail auprès des familles, des membres et des partenaires.

4. Ajuster certains services de la Coopérative Enfance Famille aux besoins des familles montréalaises

Il est recommandé que la Coopérative Enfance Famille :

- o améliore le référencement du portail par les moteurs de recherche;
- o établisse des liens entrants et sortants avec d'autres sites susceptibles d'être consultés par les familles (Ville de Montréal, MFA, Regroupement des CPE de l'Île de Montréal, Association des garderies privées du Québec, CSSS, Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, etc.);
- o implante un forum permettant aux familles d'échanger sur leurs expériences en services de garde;
- o revoit et adapte les informations affichées sur le site en fonction de quatre profils types d'utilisateurs de services de garde :
 - a) *Les familles dont les parents travaillent dans un territoire différent de leur lieu de résidence, utilisant l'Internet pour s'inscrire et vérifiant leur place sur la liste d'attente régulièrement à la Coopérative :*
 - o mettre en évidence sur le portail un moyen qui permet de visualiser les services de garde situés sur le trajet des parents à partir de leur lieu d'habitation jusqu'à leur lieu de travail;
 - o permettre aux familles, grâce à leur numéro de confirmation d'inscription, de visualiser sur le site le rang qu'occupe leur demande sur la liste d'attente des services de garde où ils sont inscrits.
 - b) *Les familles immigrantes nouvellement arrivées :*
 - o assurer un service téléphonique à la clientèle qui tienne compte des différences linguistiques et culturelles;
 - o offrir sur le portail des informations claires sur les différentes ressources de garde pour faciliter la compréhension du système québécois, et autres informations pouvant être utiles lors de l'arrivée au pays par des liens vers les sites pertinents.
 - c) *Les familles sous le seuil de faible revenu :*
 - o assurer un service téléphonique à la clientèle;

- o afficher des informations sur les mesures et programmes auxquels les familles sont admissibles (Ex. : l'exemption de la contribution parentale et le crédit d'impôt);
- d) *Les familles travaillant dans un arrondissement différent de leur lieu de résidence, utilisant l'Internet pour s'inscrire, mais ayant un enfant handicapé ou à défi particulier :*
 - o prévoir une section spécifique sur le portail présentant des informations aux parents et des liens vers les ressources pertinentes et les services de garde offrant un accueil pour les enfants handicapés ou à défi particulier.

4. DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES PLACES EN SERVICES DE GARDE

4.1 Analyse des besoins en matière de services de garde éducatifs

Certaines caractéristiques du milieu urbain montréalais influencent l'accessibilité aux services de proximité, dont les services de garde. On pense notamment au transport et aux particularités géographiques du territoire. Par ailleurs, la région est en constante transformation tant au niveau de la mouvance de sa population qu'à celui du développement immobilier résidentiel. La situation démographique et son évolution prévisible dans la région constituent des déterminants majeurs de toute estimation des besoins à couvrir en matière de services de garde dans les prochaines années. Enfin, les conditions de vie des familles elles-mêmes influencent aussi la fréquentation et l'accessibilité aux services de garde.

L'analyse des besoins révèle les principaux aspects suivants :

- le nombre de places disponibles en services de garde éducatifs à 7 \$ est largement inférieur aux besoins estimés;
- les parents montréalais préfèrent majoritairement faire garder leur enfant près de leur lieu de résidence plutôt que de leur lieu de travail;
- une majorité de parents montréalais souhaitent faire garder leur enfant dans une installation (garderie ou CPE) plutôt qu'en milieu familial;
- bien que l'on retrouve sur l'Île une grande concentration de familles vivant sous le seuil de faible revenu, elles ne constituaient que 20% de la clientèle des services de garde en 2004;
- la difficulté d'accès à un service de garde est un frein important à l'intégration sociale et professionnelle, notamment pour les femmes, qu'elles soient cheffes de famille monoparentale, nouvellement arrivées au pays ou aux études;
- l'offre de garde pour les poupons est largement inférieure à la demande;
- l'offre actuelle de places adaptées aux besoins des enfants handicapés ou à défi particulier est insuffisante au regard des besoins estimés;
- l'offre de garde actuelle est basée majoritairement sur un horaire d'ouverture des services qui se situe en moyenne entre 10 heures et 11 heures par jour, et n'offre pas toute la souplesse qui conviendrait aux besoins diversifiés des familles;
- certaines règles de financement des services de garde sont contraignantes et peuvent freiner le développement de services mieux adaptés aux besoins identifiés.

4.2 Recommandations et conditions de réalisation

1. Développer 13 000 nouvelles places à 7 \$ dans la région de l'île de Montréal

- o 11 000 places pour combler le déficit estimé pour la population de l'île;
- o 2 000 places pour des milieux de travail et d'études¹.

Les données sur lesquelles s'appuie cette conclusion sont les suivantes :

- o le nombre d'enfants 0-4 ans selon le recensement 2006 : 94,665
- o le pourcentage des familles qui souhaitent faire garder leur enfant en services de garde à 7 \$ selon l'enquête sur la préférence des parents : 65%.
- o le nombre de places occupées par des enfants d'autres régions en 2004-2005 : 2 287

Ainsi, le nombre d'enfants de 0-4 ans pour lesquels la garde en service de garde à 7 \$ est souhaitée est de 61 532 enfants. Ajoutons à cela les 2 287 places occupées par des enfants d'autres régions, pour un total de 63 819 places jugées nécessaires sur l'île. Or, le réseau actuel comporte 50 804 places. La différence est de 13 015 places.

Conditions favorables à la réalisation

La Ministre a annoncé un développement échelonné jusqu'en 2012. Afin de tenir compte des délais de réalisation des projets qui peuvent parfois s'étaler au-delà de 18 mois, il est souhaité que la Ministre fasse connaître le plus rapidement possible les décisions portant sur les années à venir afin de permettre aux promoteurs d'organiser leurs projets avec des échéanciers fiables.

2. Établir une procédure de répartition des places sur l'île de Montréal

Afin d'assurer un accès équitable aux places en services de garde éducatifs aux familles de la région, il est recommandé de baser la répartition de nouvelles places en fonction des territoires de CLSC. Pour déterminer quels territoires devraient être visés en priorité, divers critères ont été établis :

2.1 Accorder une priorité aux territoires moins bien desservis

- o selon le déficit en places estimé par le Ministère de la Famille et des Aînés (MFA);
- o ce déficit doit être calculé en extrayant le nombre de places réservées au milieu de travail et d'études dans le calcul servant à estimer le déficit en places sur les territoires.

2.2 Accorder une priorité aux milieux défavorisés

- o selon l'indice de la défavorisation établi par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal;
- o prévoir la possibilité d'octroi de places pour des zones de pauvreté situées dans des territoires qui ne seraient pas jugés prioritaires sur la base des critères précédents.

¹ Les parents montréalais préfèrent majoritairement la garde près de leur domicile, et à plus ou moins 14% la garde près de leur lieu de travail. Les 2 000 places demandées en milieu de travail représentent 15% des 13 000 places demandées.

Conditions favorables à la réalisation

- o revoir le calcul de l'allocation pour les services de garde recevant des enfants issus de milieu défavorisé afin de prendre en compte la concentration de la pauvreté dans le secteur d'implantation du service et élargir l'admissibilité de la clientèle à l'exemption de la contribution parentale pour tenir compte de l'ensemble des familles vivant sous le seuil de faible revenu;
- o mettre sur pied un groupe de travail qui aurait pour mandat de proposer au gouvernement les mesures à mettre en place afin d'élargir l'admissibilité de la clientèle à l'exemption de la contribution parentale.

2.3 Tenir compte des territoires de CLSC à haut risque sur le plan de la maturité scolaire

- o selon l'indicateur développé par la Direction de santé publique de Montréal.²

2.4 Accorder une priorité aux territoires où on retrouve de grandes proportions d'enfants 0-4 ans nouvellement arrivés au pays

- o sur la base des données fournies par le Ministère de l'immigration et des communautés culturelles.

3. Critères pour l'identification des projets à autoriser

Suite à l'analyse de la situation régionale en termes de besoins à satisfaire, des mesures et critères sont recommandés en vue d'augmenter et de consolider l'accessibilité aux services sur le territoire.

3.1 Développer majoritairement des places en installation (CPE et garderie)

- o tenir compte de la nette préférence des parents montréalais pour la garde en installation (une moyenne de 51%) comparativement à la garde en milieu familial (une moyenne de 18%). Conséquemment, le développement de la garde en milieu familial devrait être marginal;
- o veiller à développer des services pour des secteurs mal desservis, en raison notamment de particularités physiques (zones enclavées ou difficilement accessibles en transport en commun);
- o prendre en considération les projets de services de garde associés ou à proximité des projets immobiliers en logement abordable, social et communautaire en cours de développement ou projetés, et comportant une bonne proportion d'unités pour les familles.

Conditions favorables à la réalisation

- o assouplir certaines règles de financement aux immobilisations (PFGI) pour tenir compte d'exigences au niveau de la réglementation municipale et des coûts de réalisation

² Source : Direction de santé publique, *Enquête sur la maturité scolaire des enfants montréalais : Rapport régional – 2008*; Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, 2008

- o souvent plus élevés sur l'île de Montréal par rapport aux moyennes observables partout ailleurs au Québec (ex. : loyer, terrains, etc.)³;
- o faire connaître le plus rapidement possible les décisions portant sur les années à venir afin de permettre aux promoteurs d'organiser leurs projets avec des échéanciers fiables.
- o augmenter le montant accordé à la charge de projet.

3.2 Encourager l'assouplissement de l'offre de services

- o privilégier les projets qui présentent des horaires assouplis, notamment par l'allongement des heures d'ouverture des services au-delà de 10 heures afin de tenir compte du temps de déplacement des parents entre le travail ou autres types d'occupation et le service de garde;
- o privilégier les projets présentant des places de garde à temps partiel, et dont la formule pourrait varier en fonction des besoins exprimés, soit quelques jours par semaine, ou encore des demi-journées;
- o mettre en place, de façon prioritaire, des moyens susceptibles de contribuer à l'intégration des parents désirant participer aux programmes d'employabilité, de francisation et de formation. Soutenir sur une base expérimentale la réalisation d'un ou de quelques projets de garde « à temps limité » pour les parents en démarche d'intégration socioprofessionnelle, notamment ceux nouvellement arrivés au pays (Exemple : cours de francisation sur 10 semaines).

Conditions favorables à la réalisation

- o afin de soutenir les promoteurs dans une offre adaptée aux besoins de garde à temps partiel, il est recommandé que le service de garde qui décide d'offrir des places à temps partiel soit éligible à un financement global additionnel de l'ordre de 2% pour compenser les aspects suivants;
 - l'impact négatif actuel de la garde à temps partiel sur le taux d'occupation qui pénalise les CPE qui en font ;
 - le travail particulier exigé par la garde à temps partiel (gestion plus complexe, organisation du travail plus exigeante, charge du personnel éducateur plus lourde);
- o l'engagement du MFA dans la mise en place d'un projet pilote de garde « à temps limité » pour les parents en démarche d'intégration socio-professionnelle, notamment ceux nouvellement arrivés au pays.

3.3 Mettre un accent particulier sur le développement de places pour les poupons

- o privilégier les projets offrant des places pour les poupons;
- o il est recommandé que le Ministère évalue l'impact de l'implantation du congé parental sur l'âge d'entrée des enfants en services de garde et sur le fonctionnement des pouponnières.

Conditions favorables à la réalisation

- o pour inciter les promoteurs à offrir davantage de places pour les poupons (0 à 18 mois), il faudrait assouplir certaines règles relatives au financement;

³ Lire à ce sujet le rapport de recherche *Développement des services de garde sur l'île de Montréal : État de la situation, analyse de la problématique et recommandations*, CRDÎM, octobre 2000; www.credemontreal.qc.ca

- o permettre que le financement des places « poupons » aille au-delà de la limite d'âge de 18 mois dans les cas où il n'est pas possible d'intégrer le petit au groupe d'âge suivant (les trottineurs) à cause du manque de places.

3.4 Soutenir le développement de places en réponse aux besoins spécifiques des enfants handicapés et autres enfants à défi particulier.

- o privilégier les projets qui offriraient une réponse aux besoins de garde des enfants handicapés et à défis particuliers;
- o favoriser les projets prévoyant un espace dans l'installation pour que l'enfant puisse recevoir des services de réadaptation de la part de professionnels externes;
- o encourager l'établissement et la bonification d'ententes de collaboration entre les services de garde et les CSSS pour un meilleur soutien aux enfants et aux ressources de garde qui les accueillent.

Conditions favorables à la réalisation

- o s'assurer que les promoteurs de ces projets ont des liens de concertation et de collaboration avec les autres acteurs et ressources pertinentes en petite enfance sur leur territoire;
- o tenir compte, dans les règles de financement aux immobilisations, des coûts d'aménagement entourant l'accueil d'enfants handicapés (Ex. : espaces de rangement d'appareils particuliers, espaces pour services de réadaptation).

3.5 Développer des places en milieu de travail et d'études

- o prévoir un pourcentage de places pour des milieux de travail et d'études qui soit similaire au taux de préférence des parents montréalais pour la garde près de leur lieu de travail;
- o s'assurer que le milieu de travail ou d'études desservi contribue financièrement au projet, notamment au niveau des immobilisations;
- o favoriser les projets visant à desservir des parents étudiants.

**Membres du comité de travail sur les services de garde
Janvier 2008**

Nom	Organisme
Danielle Bordeleau	Ministère de la Famille et des Aînés - Montréal
Louise Comeau	Ministère de la Famille et des Aînés - Montréal
Sylviane Teyssedou	Ministère de la Famille et des Aînés - Montréal
Sylvain Lévesque, président Marie Bélanger, directrice	Association des garderies privées du Québec (AGPQ)
Annie Delisle	CSSS Pointe-de-l'Île
Véronique DeSève	CSN-Conseil central du Montréal métropolitain
Marie-Claude Gagnon	CRADI / Milieu associatif personnes handicapées
Carol Gélinas	Regroupement des organismes communautaires famille de Montréal (ROCFM)
Carmen Lemire	Commissions scolaires de l'île de Montréal
Sylvie Lévesque	Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec (FAFMRQ)
Céline Marchand	Regroupement des CPE de l'île de Montréal (RCPEÎM)
Marie-Josèphe Pigeon	Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI)
Sandrine Tarjon	Association des haltes garderies communautaires du Québec (AHGCQ)
Francine Trickey	Direction de santé publique de Montréal
Chantal Croze	Ville de Montréal
Suzanne Pion	CRE de Montréal